



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Air France

Question écrite n° 2817

## Texte de la question

A propos de la privatisation d'Air France, M. Pierre Micaux se permet d'attirer l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur ce qui lui apparaît être une immixtion dans nos affaires franco-françaises commise par la Commission européenne. En vertu du principe de subsidiarité, cette prise de position récente correspond ni plus ni moins à une intrusion politique. On peut se demander de surcroît si la Commission européenne ne descend pas là au niveau de la politique politicienne en essayant d'exploiter les divergences de point de vue qui séparent le ministre des transports français et le président-directeur général d'Air France. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Evoquant la décision de la Commission européenne du 27 juillet 1994, autorisant la recapitalisation de la compagnie, le porte-parole de la Commission, comme le rapportent les agences de presse, a fait référence à l'article 222 du traité CE qui stipule que ledit traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres, et a rappelé que, quel soit le statut de l'entreprise, le respect des règles de concurrence s'imposait. Ces propos ont été tenus lors d'un entretien avec des journalistes. Il ne s'agit pas d'un communiqué formel de la Commission. Sur le fond, les autorités françaises ne considèrent pas que ces déclarations appellent des commentaires particuliers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Micaux](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2817

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 septembre 1997, page 2816

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3544